

## Conditions générales de vente

### I - OFFRES

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion aux présentes conditions. Les engagements pris par nos représentants ou par un intermédiaire quelconque ne sont valables qu'après acceptation et confirmation écrite de notre part.

La fourniture ne comprend exclusivement que le matériel spécifié au devis.

Les détails de construction, production, rendement et délais de livraison indiqués, ne sont donnés qu'à titre de renseignement et sans garantie.

Les poids indiqués dans l'offre ne sont qu'approximatifs : ils ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamations.

Les travaux de maçonnerie, notamment les massifs de fondations, sont effectués par l'acheteur et sous sa responsabilité en tenant compte de la nature du sol, des différentes contraintes.

### II - ETUDES ET PROJETS

Les études et les plans de toute nature que nous remettons à la clientèle restent toujours notre entière propriété et doivent être considérés comme confidentiels. Ils doivent nous être rendus sur simple demande.

### III - CONCLUSION DE LA VENTE

Le contrat de vente n'est parfait qu'après confirmation écrite de notre part.

Nos accusés de réception de commande ne deviennent définitifs qu'après versement de l'acompte prévu à la commande.

### IV - PRIX

Nos prix s'entendent pour les marchandises non emballées prises dans nos usines ou magasins. Nos factures sont établies suivant les tarifs et taxes légalement en vigueur au moment de la mise à disposition du matériel,

### V - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions s'entendent nets et sans escomptes dans les conditions figurant au devis.

L'acceptation par nous du paiement par traites ne constitue ni novation ni dérogation aux conditions du paragraphe ci-dessus. Les frais d'escompte et d'encaissement restent à la charge de l'acheteur.

En cas de retard de paiement aux époques fixées, les sommes dues portent de plein droit intérêt sur la base du taux des avances de la Banque de France sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit même litigieux.

A défaut de paiement, nous nous réservons d'annuler les marchés à livrer sous réserve de tous nos droits et actions et de tous dommages intérêts.

Les sommes versées avant la livraison n'ont pas le caractère d'arrhes et ne donnent donc à l'acheteur aucun droit de résilier le contrat de vente en les abandonnant.

### VI - RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons la propriété de la marchandise ou de l'objet fabriqué jusqu'à complet paiement du prix de vente, les risques de la marchandise incombant l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

### VII - DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison s'entend à dater de l'enregistrement définitif de la commande. Il n'est donné toutefois qu'à titre indicatif. Un retard dans la livraison ne peut donner lieu à indemnité qu'en cas de stipulation expresse dans nos propositions.

Nous serons libérés de tout engagement relatif aux délais de livraison.

1 - Si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur.

2 - Si les renseignements à fournir par l'acheteur n'ont pas été donnés en temps voulu.

3 - En cas d'évènements imprévus ayant le caractère de force majeure

Ou particulièrement graves tels que grèves, manque de matières premières, Bris d'outillage, etc....

### XIII - ANNULATION DE COMMANDE

Aucune annulation de commande ne pourra intervenir sans fixation préalable d'une indemnité compensatrice

### IX - LIVRAISON

La livraison est réputée effectuée dans nos usines ou magasins, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la remise directe au client ou à un Transporteur.

Nos marchandises mêmes expédiées franco de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Les mesures que nous pouvons être amenés à prendre dans l'intérêt et pour le compte de l'acheteur en matière d'assurance, de transport, etc.... ne prévalent pas contre le principe de la livraison dans nos usines ou magasins.

En l'absence d'instructions nous procédons à l'expédition au mieux des intérêts de l'acheteur. Le matériel n'est assuré que sur instructions expresses de celui-ci.

Dans tous les cas il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer, s'il y a lieu, contre le transporteur les recours prévus par le code de commerce et ce dans les délais fixés par celui-ci. Les frais de transport sont comptés d'après les factures de nos agents transporteurs, agissant au mieux. Le déchargement, le déballage, le montage, la mise en marche du matériel fournie restent dans tous les cas à la charge et aux risques de notre clientèle, même lorsque ces opérations ont lieu sous la surveillance et avec l'aide de nos agents.

### X - GARANTIE

Sauf stipulation contraire dûment acceptée par nous, notre matériel est garanti 1 AN à compter de la date de la livraison.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie, ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.

Notre matériel est garanti contre tout vice de construction ou de matières, étant entendu que cette garantie est strictement limitée à la fourniture gratuite de la pièce reconnue défectueuse par nous-mêmes et qu'elle ne s'étend pas aux conséquences ni aux accidents résultant d'un défaut de matière ou de fabrication.

Les frais de mise en place et d'envoi ne sont pas compris dans la garantie. Les différents organes non construits par nous bénéficient des garanties particulières accordées par leurs fabricants spécialistes.

Les détériorations causées par une usure normale ou celles motivées par un non respect des conditions de pose, un mauvais usage, négligence, défaut d'entretien ou par surcharge, même passagère, sont exclues de la garantie.

Les pièces dont le remplacement gratuit est demandé devront être adressées franco pour examen préalable. L'échange ne peut donner lieu à aucune indemnité ni participation quelconque de notre part dans la main d'œuvre nécessitée par le démontage et le remontage.

L'acheteur aura l'obligation de nous accorder sans compensation d'aucune sorte, le temps et la possibilité de procéder à toute réparation qui apparaîtrait nécessaire et de mettre à notre disposition du personnel pour nous aider à ce travail.

La garantie sera retirée à tout appareil qui aura subi une modification dans ses organes ou dans ses réglages, sans notre accord préalable écrit, ou sur lequel des pièces montées par nous auraient été remplacées par des pièces d'autre origine. Elle sera également retirée, lorsque les opérations d'entretien prévues par la notice n'auraient notoirement pas été respectées.

Nous nous réservons d'apporter, à tout moment, à nos appareils, toutes les modifications que nous jugerons utiles, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux appareils de même type précédemment livrés ou en cours de commande.

### XI - RETOURS

Les retours ne sont acceptés qu'après accord de notre part. Les marchandises retournées devront être en parfait état de neuf, n'avoir jamais servi, et nous être adressées franco en nos usines.

### XII - CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement et à défaut d'arbitrage amiable, les tribunaux du lieu d'expédition des marchandises sont seuls compétents quelles que soient les conditions de vente et de mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.